



Il ya t il une succession sur un compte au non propre du défunt?

Par **elodie**, le **02/12/2008** à **22:11**

bonjour,

mon beau père est décédé depuis plus de 2 mois et il avait en banque des comptes à son nom propre. mon ami ainsi que ces 2 soeurs sont confrontés a une demande de leur mère pour une signature pour que l'argent soit débloqué?elle nous affirme que les enfants n'ont aucun droit sur cette argent!!!

est ce vrai ou au contraire, ont ils droit à une part sur ces comptes au nom propre?

merci d'avance pour vos réponse qui pourra nous éclairés
cordialement

Par **Marion2**, le **03/12/2008** à **12:06**

Bonjour,

Il faudrait d'abord savoir de quels genres de comptes il s'agit.

Cependant, ce qui est très étonnant, c'est que votre belle-mère ait besoin de la signature des enfants pour débloquer les comptes. Ce qui voudrait dire que les enfants ont des droits sur ces comptes.

C'est mon avis, maintenant, quelqu'un pourrait-il confirmer ou infirmer ? Merci

Cordialement

Par **elodie**, le **03/12/2008** à **20:26**

merci beaucoup pour votre réponse.

il s'agit de comptes d'un pea et d'un pel ainsi que des actions en bourses...mais au nom propre du défunt et ma belle mère n'a aucune procuration pour ces comptes?